



# Grèves : pas de service minimum à l'école et des parents en galère

D'après plusieurs parents d'élèves, le service minimum n'est pas assuré à l'école du Franc-Manoir les jours de grèves.

Une vraie galère pour certains parents.

Josépha Dubosc est exaspérée. À chaque journée de mobilisation contre la réforme des retraites, c'est la même chose : « **Il n'y a aucun service minimum mis en place à l'école de Montfort.** » Selon elle, en l'absence de la quasi-totalité des enseignants de l'école maternelle et primaire du Franc-Manoir, la municipalité n'assure pas la garde d'enfants, comme la loi l'impose pourtant. « **Je n'ai rien contre le mouvement. Mais là, la mairie ne prend pas ses responsabilités** », appuie-t-elle.

## « **Aucun service minimum assuré** »

Depuis le début du mouvement, elle continue de travailler, tout comme son conjoint. Dans l'idéal, il lui faut donc quelqu'un pour garder ses deux enfants lors des journées de grève. « **Et normalement c'est à la municipalité de le faire**, renchérit-elle. **Mais là, non, il n'y a rien. Heureusement que les grands-parents peuvent nous dépanner. Mais ce ne sera peut-être pas toujours possible.** »

Jennifer Chastel, présidente de l'association des parents d'élèves, fait le même constat : « **Aucun service minimum n'est assuré par la mairie pour les enfants dont l'enseignant est en grève.** » Et ce depuis le début de la mobilisation en janvier, selon elle. Conséquence : les parents comme Josépha se retrouvent parfois démunis face au manque de solutions pour faire garder leur enfant. D'autant que le service de cantine n'est pas assuré « **excepté quelques fois pour les enfants de petite et moyenne section dont l'enseignante a maintenu ses cours** », précise encore Jennifer Chastel.

Contacté en ce sens, le maire de Montfort-sur-Risle, Jean-Luc Barre n'est pas cohérent. Au cours de notre entretien téléphonique, l'édile commence par nous annoncer qu'il n'a malheureusement « **personne pour assurer le service minimum** ». Pas même de liste d'habitants qui seraient susceptibles de garder les enfants qui n'ont pas école pendant ces journées de grève. Et puis, après cette concession, le maire finit par nous assurer qu'il y a bien eu un service minimum le jeudi 23 mars. Un service as-

suré, selon ses dires, « **par une institutrice, une femme de ménage et une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)** ».

## **Manque de communication**

Pourtant, Josépha Dubosc et Jennifer Chastel contredisent fermement cette version. D'après elles, toujours aucun service minimum, si ce n'est « **la femme de ménage qui était présente pour seulement assurer la garderie le matin** », ajoute la présidente de l'APE.

Remontée, Jennifer Chastel dénonce « **un manque de communication** » criant de la municipalité. Preuve à l'appui, la présidente de l'APE, comme les autres parents, ont été avertis deux jours avec la grève qu'il n'y aurait « **ni cantine ni garderie** ». Pourtant, « **il y a bien eu garderie, on se moque de nous** », s'exaspère encore la présidente de l'association des parents d'élèves.

Tout ça lui fait dire qu'avec ce manque de communication et d'organisation, « **l'école va droit dans le mur** ». Comme d'autres établissements, l'école du Franc-Manoir risque de perdre une classe l'année prochaine. « **Et ce n'est pas en agissant comme ça qu'on va arranger les choses** », se désespèrent les parents interrogés.

Yann Rivallan

À l'école du Franc-Manoir, certains parents se retrouvent sans solution pour faire garder leurs enfants les jours de grève. Archives/Yann Rivallan